

## Conditions Générales de Vente

**Article 1 / Durée du séjour** Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

**Article 2 / Formalités de réservation** Après réception de votre réservation, nous vous adressons par courriel une confirmation écrite et vous invitons à régler dans un délai maximum de 8 jours un acompte de 50% du montant du séjour avec un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au recto. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire. Une fois cet acompte et l'exemplaire du contrat reçus, la réservation devient ferme. Par le règlement de l'acompte, vous confirmez votre accord plein et entier avec les conditions générales spécifiées ci-après. Merci de bien vouloir noter que sans le versement de l'acompte dans le délai imparti, la réservation n'est pas confirmée et que, en conséquence, nous nous réservons le droit de ré-ouvrir à la réservation.

**Article 3 / Annulation du séjour par le client** Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire et doit être justifiée par un cas de force majeure. Toute modification n'est possible qu'après l'accord de la Villa Kannel et peut entraîner des frais supplémentaires. Nous vous informons qu'en cas d'annulation de la réservation 60 jours avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire.

En cas de séjour écourté par rapport à la réservation initialement prévu, le prix correspondant au coût de l'hébergement initialement prévu reste intégralement acquis au propriétaire.

En cas d'une annulation après l'arrivée, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire.

**Article 4 / Assurance** Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

**Article 5 / Dépôt de garantie ou caution** A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué au recto du présent contrat est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

**Article 6 / Capacité** Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes (7 personnes). Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

**Article 7 / Annulation du séjour par le propriétaire** Si, avant le début du séjour, le propriétaire est amené à annuler la réservation, il doit aussitôt en informer son client par lettre recommandée avec accusé de réception. Le client sera alors immédiatement et intégralement remboursé des sommes qu'il aura déjà versées.

**Article 8 / Heure d'arrivée** Le client doit se présenter le jour précisé lors de sa réservation, au plus tôt à 15 h 00 et, au plus tard, à 21 h. Le client préviendra impérativement par téléphone si, par la force des choses, il est contraint d'arriver plus tardivement (0590 38 58 97 ou 0690 37 31 27).

**Article 9 / Heure de départ** L'heure de départ est fixée à 10 heures au plus tard.

**Article 10 / Règlement du solde de l'hébergement** Le solde du séjour est à régler à l'arrivée du client, ou selon accord avec la Villa Kannel, paiement en plusieurs fois par virement.

**Article 11 / Etat des lieux** L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Le montant des éventuels frais de ménage est établi sur la base de calcul mentionnée dans la fiche descriptive (100€)

**Article 12 / Changement de chambres** Sans que le client ne puisse se prévaloir d'aucune indemnité, le propriétaire se réserve la possibilité de changer la chambre initialement réservée par le Client par une chambre de même capacité ou de capacité supérieure. En pareil cas, le coût de la réservation reste inchangé.

**Article 13 / Animaux de compagnie** Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés.

**Article 14 / Art de vivre et utilisation des lieux** Afin de garantir la quiétude des lieux et le confort de tous, le respect d'un certain « art de vivre » est exigé de tous. Il est notamment demandé de ne pas fumer à l'intérieur des chambres et des espaces communs. Le client s'engage plus généralement à respecter les consignes de savoir-vivre.

Le client s'engage à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer systématiquement – et à assumer financièrement – toute dégradation dont il serait responsable.

L'attention des hôtes est attirée sur le fait que les mineurs évoluant sur la propriété sont placés sous l'unique et entière responsabilité de leurs parents ou des personnes ayant autorité sur eux.

La Villa Kannel n'acceptera aucune responsabilité en cas de perte, de vol et/ou de dommages ou de blessures causés aux biens et/ou aux personnes se trouvant sur la propriété, et ce quelle qu'en soit la cause.

**Article 15 / Modification des conditions de vente** Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment et sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions de vente sont réputés acquis aussitôt l'acompte versé.

**Article 16 / Loi informatique et liberté** Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Nous nous engageons à ne transmettre en aucun cas les informations que vous nous avez communiquées à d'autres sociétés ou organismes.

**Signature**

**Lu et approuvé, Bon pour accord**